

Programme de subvention pour l'installation de chaudières à granulés respectueuses de l'environnement en Suisse



Les granulés de bois cylindriques font 0,6 centimètre de diamètre et jusqu'à quatre centimètres de long. Photo: www.proPellets.ch

Le programme de subvention myclimate encourage le remplacement d'une ancienne chaudière au fuel ou au gaz par une chaudière à granulés entièrement automatique.

En Suisse, la plupart des chauffages au fuel et au gaz sont remplacés par d'autres systèmes utilisant des énergies fossiles en cas de rénovation. Du point de vue de la protection du climat, un meilleur choix serait de les remplacer par des chaudières à granulés automatiques ou par une autre technologie sans combustible fossile. Le montant de la subvention est calculé par myclimate sur la base de la consommation annuelle d'énergie passée (avec correction climatique) et s'élève à 18 centimes par kilowattheure. Cela correspond à environ 360 franc par kilowatt de puissance installée, si le chauffage est correctement dimensionné. Notre calculateur propose une première estimation du montant des subventions. Les subventions accordées par ce programme sont parfois supérieures à celles des programmes de subvention cantonaux. Vous trouverez un comparatif avec d'autres programmes de subvention dans notre «Aperçu des programmes de subvention pour les chaudières à granulés».

Comment fonctionne une chaudière à granulés?

Les chaudières à granulés sont des systèmes de chauffage au bois entièrement automatiques. Pour la production de pellets, de la sciure et des copeaux de bois secs provenant de l'industrie de transformation sont pressés en forme de bâtonnets cylindriques. Deux kilogrammes de granulés représentent environ la même quantité d'énergie qu'un litre de fuel ou un mètre cube de gaz naturel. Les granulés sont livrés par camion-citerne et entreposés dans un espace de stockage dans la maison (le plus

Type de projet:

Biomasse

Site du projet:

Suisse

Statut de projet:

Opération, exclusif

La réduction CO₂ annuelle:

2'500 tCO₂e

Situation sans projet

60 à 70% des chauffages au fuel ou au gaz sont encore remplacés par d'autres systèmes utilisant des énergies fossiles

Standard de projet

OFEV/OFEN

Partenaire



Partenaire



Partenaire

souvent dans l'ancien réservoir de mazout). Un convoyeur à vis ou un système d'aspiration transporte le combustible automatiquement jusqu'au brûleur. La combustion génère de la chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude ainsi qu'une petite quantité de cendres. L'installation d'un ballon tampon permet de moduler l'approvisionnement en chaleur selon les besoins de l'utilisateur.

Critères de subvention

Pour pouvoir bénéficier des subventions, il faut remplir certains critères:

- Le chauffage aux granulés (pellets) remplace intégralement un chauffage au mazout ou au gaz naturel existant. Le remplacement d'un radiateur électrique, chauffage au bois, pompe à chaleur ou autres types de chauffage est exclu.
- Seules sont promues les chaudières à granulés au fonctionnement entièrement automatisé. Les chauffages de locaux individuels, systèmes de combustion de granulés à réservoir journalier, chaudières à bûches, chaudières à copeaux et autres catégories d'installation sont exclus.
- La chaudière à granulés est utilisée en guise de chauffage central pour la production de chaleur domestique et d'eau chaude sanitaire (pas de chaleur industrielle).
- Pour le projet, aucune autre aide financière n'est demandée à la Confédération, au canton, à la commune ou à des entités privées. Une double subvention est exclue.
- Au moment de l'enregistrement, il existe une offre de l'entreprise d'installation, mais les travaux (investissement important) n'étaient pas encore commandés.
- Le chauffage aux granulés est dès la l'inscription gratifié du label de qualité d'Énergie-bois Suisse.
- Les entreprises d'installation / planification doivent remettre une garantie de performance (acc. l'offre) de SuisseEnergie à la propriété de l'installation.
- Pour des systèmes à granulés avec une puissance de combustion > 70 kW, il faut appliquer le système de gestion de qualité QMmini de Chauffages au bois Suisse

Vous trouverez tous les autres critères dans le formulaire d'inscription.

Inscrivez-vous!

Le programme de subvention est ouvert aux ménages, aux industries (pas de chaleur industrielle) et aux commerces qui remplissent les critères d'admission détaillés sur le formulaire d'inscription.

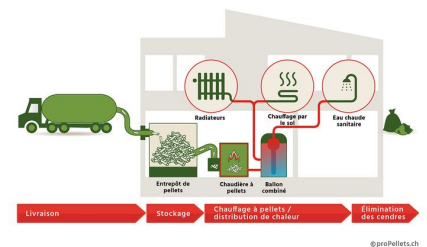
1. Remplir, signer et renvoyer le formulaire d'inscription à myclimate avec les pièces requises avant la passation de commande à l'installateur.
2. Une fois la promesse de subvention de myclimate reçue, commander la prestation à l'entreprise d'installation et faire installer la chaudière à granulés.
3. Envoyer les preuves d'achat et de mise en service de la chaudière à granulés à myclimate et recevoir la subvention.
4. Être en mesure, à la demande de myclimate, de déclarer et d'apporter la preuve de l'utilisation des granulés pendant au minimum deux ans après la mise en service.



Impressions



Pellets de bois : sciure pressée en petits paquets d'énergie, qui brûlent proprement et uniformément dans la chaudière à granulés. Photo: www.proPellets.ch



Principe de fonctionnement d'une chaudière à granulés entièrement automatique. L'eau chauffée est livrée aux utilisateurs au moyen d'un système de distribution de chaleur. Photo: www.proPellets.ch



Chaudière à granulés (à gauche) et ballon tampon (à droite) dans une maison pour deux familles. Photo: Bea Heitzmann

Contact

Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous contacter par e-mail (pellets@myclimate.org) ou par téléphone (+41 44 500 43 50).

Ce programme contribue à la réalisation de 2 ODD:



6 600 MWh de chaleur renouvelable produits chaque année



2 500 t de CO₂ économisées chaque année